
Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

**Trente et unième session
Genève, 17 – 21 mars 2014**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

adopté par le comité

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la trente et unième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et a souhaité la bienvenue aux participants.
2. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS

3. M. Adil El Maliki (Maroc) a été élu président. M. Imre Gonda (Hongrie) et Mme Günseli Güven (Turquie) ont été élus vice-présidents du comité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCT/31/1 Prov.2) contenant un nouveau point intitulé "Contribution du SCT à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement qui le concernent".

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA TRENTIEME SESSION

5. Le SCT a adopté le projet de rapport de la trentième session (document SCT/30/9 Prov.).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCT/31/2 et 3.

7. Le comité a examiné en détail toutes les dispositions qui étaient présentées entre crochets, ou qui faisaient l'objet de notes consignait les propositions ou les réserves de certaines délégations. Le président a indiqué que toutes les déclarations faites par les délégations seraient consignées dans le rapport de la trente et unième session.

8. En ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités, toutes les délégations ont déclaré que des progrès avaient été réalisés sur cette question. Certaines délégations ont estimé que les dispositions relatives à l'assistance technique devaient revêtir la forme d'un article. Sur cette question précise, d'autres délégations ont indiqué qu'elles étaient ouvertes. D'autres encore ont dit que, bien que préférant une résolution, elles envisageraient la possibilité d'un article, sans en faire toutefois une condition préalable à la convocation d'une conférence diplomatique.

9. En ce qui concerne la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, si certaines délégations ont estimé qu'il fallait parvenir à un accord sur le fait que l'assistance technique devait prendre la forme d'un article du traité avant de convoquer une telle conférence, d'autres délégations ont considéré que le projet de traité était à un stade suffisamment avancé pour la convocation d'une conférence diplomatique.

10. Le président a déclaré en conclusion que le SCT avait fait de nouveaux progrès sur la voie du perfectionnement du projet de DLT et que l'Assemblée générale de l'OMPI, à sa session extraordinaire de mai, examinerait le texte, ferait le point sur l'état d'avancement des travaux et prendrait sa décision.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : MARQUES

Proposition de la délégation de la Jamaïque

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/31/4.

12. Plusieurs délégations ont appuyé la proposition présentée par la délégation de la Jamaïque dans le document SCT/31/4, certaines d'entre elles estimant toutefois que cette proposition devait être davantage développée. D'autres délégations ont estimé qu'il était prématuré d'entamer des négociations fondées sur un texte à ce sujet et préféraient que des questions connexes, telles que les conséquences de toute protection supplémentaire sur les règles et procédures en matière de marques actuellement appliquées, fassent l'objet d'un complément d'analyse. La délégation de la Jamaïque a indiqué qu'elle était disposée à développer sa proposition et à la présenter à la prochaine session du SCT.

13. Le président a conclu en indiquant que le SCT examinerait une version révisée de la proposition de la délégation de la Jamaïque à sa trente-deuxième session. En vue de cette session, la délégation de la Jamaïque, avec le concours du Secrétariat, modifierait sa proposition compte tenu des observations formulées pendant la session en cours et de toute autre observation supplémentaire communiquée par les délégations par écrit avant la trente-deuxième session du SCT.

Mise à jour des aspects relatifs aux marques dans le système des noms de domaine

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/31/6.

15. Le SCT a pris note du document SCT/31/6 et le Secrétariat a été prié de tenir les États membres informés de l'évolution future du système des noms de domaine.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCT/31/7 et SCT/31/8 Rev.

17. Un certain nombre de délégations ont appuyé la proposition tendant à réaliser une étude sur les systèmes nationaux de protection des indications géographiques actuellement existants, présentée par la délégation des États-Unis d'Amérique dans le document SCT/31/7. D'autres délégations n'ont pas soutenu cette proposition.

18. Par ailleurs, la délégation de la Hongrie a soumis une proposition présentée conjointement par les délégations de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Italie, de la République de Moldova, de la République tchèque et de la Suisse dans le document SCT/31/8, intitulé "Protection des indications géographiques et des noms de pays dans le système des noms de domaine". Un certain nombre de délégations ont appuyé cette proposition. D'autres délégations ont indiqué soit qu'elles avaient besoin de davantage de temps pour y réfléchir, soit qu'elles ne pouvaient l'appuyer.

19. Le président a conclu que, les délégations n'étant pas parvenues à un accord sur ces questions, le SCT les examinerait de nouveau à sa prochaine session.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRIBUTION DU SCT A LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION DE L'OMPI POUR LE DEVELOPPEMENT QUI LE CONCERNENT

20. Des déclarations ont été formulées sur la contribution du SCT à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement qui le concernent. Le président a déclaré qu'elles seraient consignées dans le rapport de la trente et unième session du SCT et transmises à l'Assemblée générale de l'OMPI.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

21. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président tel qu'il figure dans le présent document.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION

22. Le président a prononcé la clôture de la session le 21 mars 2014.

[Fin du document]